

MAIRIE DE CEBAZAT

8bis, cour des Perches
63118 CEBAZAT

MODERNISATION DE LA CRECHE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE CEBAZAT

27, rue Joseph Prugnard
63118 CEBAZAT

CCTP

**LOT N° 06
SOLS**

Affaire : 24.01

AVRIL 2024

I. OBJET DU PRESENT CCTP

Le présent CCTP a pour objet « MODERNISATION DE LA CRECHE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE CEBAZAT ».

II - ÉTENDUE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- La préparation des supports.
- Fourniture et pose des revêtements et plinthes.
- Le nettoyage des ouvrages et leur protection jusqu'à la réception.
- Certains travaux sont à effectuer le samedi et en horaires décalés
- Toutes les prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot.

III - GENERALITES

1. Normes et règlements

Les travaux seront exécutés conformément aux spécifications et règlements en vigueur à la date de l'engagement de la consultation, et notamment :

- * D.T.U 53.12 : Préparation du support et revêtements de sol souples.
- * D.T.U 53.2 : Revêtements de sol plastiques collés.
Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des sols minces, CSTB 286.
Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de lissage de sol intérieurs, CSTB 1835.
Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux.
- * NF EN 14041 – 13501 – 13893.

2. Prescriptions générales

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à une réception des supports avec l'entrepreneur du lot « dallage ». Au cas où les supports ne répondraient pas aux prescriptions du Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces collés, éditées par le C.S.T.B. et qu'aucune solution de mise en conformité entre les deux parties ne pouvait être trouvée, l'entrepreneur du présent lot devra signaler au maître d'œuvre les anomalies ou imperfections constatées, ainsi que les risques anormaux que les revêtements pourraient avoir à supporter.

Les entrepreneurs des deux lots devront se conformer à l'arbitrage du maître d'œuvre et supporter les éventuelles conséquences financières.

Les revêtements de sol devront être conformes aux échantillons acceptés par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Les colles employées recommandées par le fabricant du revêtement, seront compatibles avec le support.

Les découpes seront soignées et ne comporteront ni bavure, ni fausse coupe.

Les joints entre les revêtements de sols différents seront réalisés au même nu et recouverts de barres de seuils ou couvre joints.

Ces joints seront situés à mi-feuillure des portes ou selon les prescriptions du plan. Dans les autres cas, la limite sera déterminée avec le maître d'œuvre.

Les couvre joints seront d'une seule longueur. Les raccords entre barres seront soignés et disposés hors des passages courants.

3) Liaisons avec les autres corps d'état

Du fait de la qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché.

Pour cela, elle prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état, notamment gros-œuvre et fera apparaître les ouvrages correspondant sur ses plans et détails d'exécution.

4) Sujétions spéciales

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux et fournitures des revêtements posés sur planchers existants et neufs. Avant exécution de ces travaux, l'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports (bonne résistance et adhérence parfaite, planimétrie et respect des niveaux).

Tous les revêtements devront être collés en plein sur les surfaces parfaitement lisses, propres et sèches.

Dans le cas de revêtements en dalles, les joints seront parfaitement alignés. Dans le cas de revêtement en lés, ceux-ci devront être soudés entre eux.

Toutes prescriptions contenues dans le Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces, établies par le CSTB et Cahier des Prescriptions et usages pour l'exécution des ouvrages et revêtements de sols, devront être respectées.

L'entreprise devra notamment, respecter strictement les températures minimales de pose et obtenir de la Commission de compte prorata une mise en chauffe des locaux si nécessaire.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour obtenir des teintes uniformes. L'approvisionnement ne pourra se faire qu'après présentation des échantillons au maître d'ouvrage, les tons sont au choix de l'architecte.

Toutes précautions seront prises pour protéger les sols jusqu'à la livraison des bâtiments. Un nettoyage complet des traces de colle ou d'enduit, ainsi que l'enlèvement des déchets de coupe et détritiques seront effectués par le titulaire du présent lot. Une notice d'entretien des revêtements sera remise aux utilisateurs à la livraison du chantier.

Conformément aux prescriptions du Cahier des Charges du CSTB n° 5002 du 7/58, il est recommandé après séchage des dallages de procéder à la mise en route de l'installation de chauffage avant d'effectuer la pose du revêtement de sol de façon à stabiliser le support à la teneur en eau correspondant à ses conditions ultérieures du service (la mise en chauffe du dallage sera faite selon les prescriptions du DTU 67/7 chap. V). Il convient d'arrêter le chauffage 24 heures avant l'application du revêtement de sol.

Dans le cas de pose de siphons, de caniveaux etc.. avec réservation au lot gros œuvre, l'entrepreneur devra le rebouchage périphérique de la réservation.

IV – NETTOYAGE

L'entreprise devra le nettoyage permanent de sa zone de travail pour les déchets lui incombant. Après chaque intervention, l'entreprise ayant terminé une tâche devra un nettoyage fin des locaux ou zones où elle est intervenue. L'évacuation des déchets de chantier se fera en centre d'enfouissement agréé selon la charge départementale de gestion des déchets de chantier du BTP. La gestion des déchets de chantier inertes sera conforme à l'article L514-1 et suivant le code de l'environnement. En cas de carence de l'entreprise, l'Architecte se réserve le droit de faire appel à une entreprise spécialisée aux frais de l'entrepreneur défaillant. Le nettoyage final intérieur des locaux est à la charge du lot Plâtrerie peinture

V - DESCRIPTIONS ET SPECIFICATIONS DETAILLEES DES OUVRAGES

TRANCHE FERME

OFFRE DE BASE

POSITION 1 – 2 REVETEMENT DE SOLS TYPE PVC

Dépose des sols

Dépose et évacuation du revêtement de sols existants y compris préparation du support avec enlèvement des restes de colles par grattage, ponçage, etc.

Ragréage des sols

Il sera appliqué au préalable un système anti remontées d'humidité avec AT

L'entrepreneur du présent lot devra un parfait ragréage type P3 sur dalle, des sols à raison de 4 kg/m² avec un produit agréé par le bureau de contrôle (2 mm).

Dosage selon DPGF

Revêtement de sol

Fourniture et pose de revêtement PVC hétérogène avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

La surface sera antiglisse R10 avec protection de surface PUR.

Le revêtement sera classé BFL-s1.

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par solution d'un type préconisé par le fabricant.

Pour la zone dortoir grand, il sera réalisé des remontées de sol pour la réalisation de plinthes avec profil de type congé d'angle

Pour la zone bureaux, les plinthes sont prévues au lot menuiserie bois
Classement : U4 P4

Barre de seuils

Fourniture et pose de barres de seuil en aluminium vissés sur dalle BA et collés à prévoir entre différentes qualités ou teintes de revêtements sols, ainsi qu'au droit des joints de dilatation : modèle à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre.

Localisation : changement de revêtements de sols et au droit des portes.

POSITION 3 Reprise de sol en carrelage

La porte existante sera déposée et remplacée par une porte coupe-feu. Le carrelage sera découpé au niveau du joint parallèle au droit de la porte y compris dépose de la barre de seuil et réalisation neuf de carrelage au droit de la porte
Préparation du support avec dépose carrelage et repose de carrelage identique à l'existant en finition avec la nouvelle porte
Et toute sujétions nécessaire a une finition et tenue parfaite dans le temps

POSITION 4 Nettoyage

L'entrepreneur devra prévoir toutes les retouches nécessaires après le passage des autres corps d'état ainsi que les nettoyages avant la livraison des locaux. Il devra veiller particulièrement à la protection de ses ouvrages.

OFFRE OPTION

POSITION 5 – 6 REVETEMENT DE SOLS TYPE LINOLEUM

Dépose des sols

Dépose et évacuation du revêtement de sols existants y compris préparation du support avec enlèvement des restes de colles par grattage, ponçage, etc.

Ragréage des sols

Il sera appliqué au préalable un système anti remontées d'humidité avec AT

L'entrepreneur du présent lot devra un parfait ragréage type P3 sur dalle, des sols à raison de 4 kg/m² avec un produit agréé par le bureau de contrôle (2 mm).
Dosage selon DPGF

Revêtement de sol

Fourniture et pose de revêtement LINOLEUM acoustique avec isolation acoustique intégré 19Db, en les, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

Composé de matières d'origine naturelles et biosourcée, sans métallisation de la surface.

Taux d'émission de TVOC < **50 µg/m³**, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)

La surface sera classée antiglisse R10

Il sera naturellement bactériostatique et antistatique. Il bénéficiera d'une garantie de 10 ans

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par collage selon préconisation du fabricant et conforme au DTU.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol et réalisés en remontée de plinthes soudés avec congé d'angle

Classement : U4 P3 E1/2 C2

Barre de seuils

Fourniture et pose de barres de seuil en aluminium vissés sur dalle BA et collés à prévoir entre différentes qualités ou teintes de revêtements sols, ainsi qu'au droit des joints de dilatation : modèle à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre.

Localisation : changement de revêtements de sols et au droit des portes

POSITION 7 Reprise de sol en carrelage

La porte existante sera déposée et remplacée par une porte coupe-feu. Le carrelage sera découpé au niveau du joint parallèle au droit de la porte y compris dépose de la barre de seuil et réalisation neuve de carrelage au droit de la porte
Préparation du support avec dépose carrelage et repose de carrelage identique à l'existant en finition avec la nouvelle porte
Et toute sujétions nécessaires à une finition et tenue parfaite dans le temps

POSITION 8 Nettoyage

L'entrepreneur devra prévoir toutes les retouches nécessaires après le passage des autres corps d'état ainsi que les nettoyages avant la livraison des locaux. Il devra veiller particulièrement à la protection de ses ouvrages.

TRANCHE CONDITIONNELLE

POSITION 9

Dépose des sols

Dépose et évacuation du revêtement de sols existants y compris préparation du support avec enlèvement des restes de colles par grattage, ponçage, etc.

Revêtement de sol

Fourniture et pose de revêtement PVC hétérogène avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

La surface sera antiglisse R10 avec protection de surface PUR.

Le revêtement sera classé BFL-s1.

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par solution d'un type préconisé par le fabricant.

Pour la zone dortoir grand, il sera réalisé des remontées de sol pour la réalisation de plinthes avec profil de type congé d'angle

Pour la zone bureaux, les plinthes sont prévues au lot menuiserie bois

Classement : U4 P4

POSITION 10

Dépose des sols

Dépose et évacuation du revêtement de sols existants y compris préparation du support avec enlèvement des restes de colles par grattage, ponçage, etc.

Revêtement de sol

Fourniture et pose de revêtement LINOLEUM acoustique avec isolation acoustique intégré 19Db, en lés, teinte au choix de l'architecte dans les coloris du fabricant.

Composé de matières d'origine naturelles et biosourcée, sans métallisation de la surface.

Taux d'émission de TVOC < **50 µg/m³**, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)

La surface sera classée antiglisse R10

Il sera naturellement bactériostatique et antistatique. Il bénéficiera d'une garantie de 10 ans

Les sols seront conformes au Cahier des Charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces (286/35) du CSTB.

La pose se fera par collage selon préconisation du fabricant et conforme au DTU.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol et réalisées en remontée de plinthes soudés avec congé d'angle

Classement : U4 P3 E1/2 C2